



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
Alberta

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Harry Hays Building (HHB)
Room 759, 220-4th Avenue SE
Calgary
Alberta
T2G 4X3

Title - Sujet Remorque laboratoire mobile Remorque laboratoire mobile	
Solicitation No. - N° de l'invitation K3E03-220328/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client K3E03-220328	Date 2022-03-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-143-7247	
File No. - N° de dossier CAL-1-44024 (143)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Mountain Daylight Saving Time MDT on - le 2022-03-29 Heure Avancée des Rocheuses HAR	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kunz, Roxanne	Buyer Id - Id de l'acheteur cal143
Telephone No. - N° de téléphone (403) 463-0037 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 566-6167
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Environment and Climate Change Canada 3rd Fl STE 150 123 Main Street Winnipeg, MB R3C 4W2	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 007 vise à intégrer les éléments suivants à l'appel d'offres K3E03-220328/A.

1. ***Révisions* selon les questions et réponses** liées à la visite virtuelle du site tenue le 3 février 2022.

Q1 Première puce de la section « Installation » de l'annexe « A » – Pourriez-vous indiquer si le protège-calandre et le treuil de marché secondaire installés à l'avant du F250 2016 fourni peuvent en être retirés pour accroître la charge utile aux fins de la carrosserie-atelier, d'une répartition sûre du poids et du respect de la réglementation routière pertinente?

R1 **Le protège-calandre et le treuil ne peuvent pas être retirés pour accroître la charge utile (voir l'annexe « A »).**

Q2 Numéro 1.1.5 du tableau de conformité : « Une fois chargée, la carrosserie-atelier doit peser au plus 1800 lb » – Veuillez clarifier la notion d'« Une fois chargée » et indiquer à combien doit se chiffrer la capacité de transport après l'installation de la carrosserie et de l'équipement connexe. La charge utile nécessaire à l'installation de la carrosserie-atelier augmentera après le retrait de la plateforme du camion. Le soumissionnaire a proposé ce qui suit : unité finie (châssis, carrosserie-atelier, réservoir de carburant diesel auxiliaire plein, bouteilles de propane pleines, etc.) dont le poids ne doit pas dépasser le PNBV du châssis fourni lorsqu'il transporte 300 lb de matériel.

R2 **La notion d'« Une fois chargée » renvoie au poids total de la carrosserie-atelier et de tous l'équipement connexe installé, y compris celui du réservoir de carburant diesel auxiliaire et d'une bouteille de propane pleins.**

Le poids total de la carrosserie-atelier a été accru pour atteindre 2600 lb, afin de tenir compte du retrait de la plateforme du camion. La remorque laboratoire mobile était destinée à être affixé au châssis d'un camion Ford F250 2016 avec un moteur diesel. Ceci a été révisé à un camion Ford F250 2013 avec un moteur de pétrole. Tous les autres dimensions et accessoires reste le même.

La somme du poids du châssis, du poids du protège-calandre et du treuil avant de marché secondaire (environ 200 lb), ainsi que du poids total de la carrosserie-atelier comportant 300 lb de matériel transporté, ne doit pas dépasser un PNBV de 9900 lb (voir le numéro 1.1.5).

Q3 Numéro 3.3 du tableau de conformité : « Deux batteries au LiFePO4 de 12 V et d'au moins 200 Ah » – Le soumissionnaire a soulevé une préoccupation quant au rendement des batteries au LiFePO4 par temps froid, car elles ne peuvent être rechargées à des températures froides et leur utilisation dans de telles conditions pourrait les endommager (perte de capacité et de densité de puissance, etc.). Il propose de plutôt utiliser des batteries entièrement scellées à tapis de verre absorbant et à décharge poussée, car les pratiques industrielles pertinentes en ont prouvé la fiabilité et la résistance dans toutes les conditions climatiques possibles.

R3 **Les exigences ont été actualisées et visent maintenant des batteries entièrement scellées à tapis de verre absorbant et à décharge poussée (voir le numéro 3.3).**

Q4 Numéro 3.2 du tableau de conformité : « Au moins six prises de 12 V et quatre prises doubles de 120 V doivent être installées, ainsi que des prises à disjoncteur différentiel de fuite à la terre, s'il y a lieu » – Quel type de prise de 12 V est exigé? Demande-t-on des prises encastrées (*socket-style*)?

- R4 **Des prises encastrées (socket-style) de 12 V sont exigées (voir le numéro 3.3).**
- Q5 Numéro 3.4 du tableau de conformité : « Un chargeur-onduleur sinusoïdal d'au moins 1000 W/50 A à interrupteur de transfert automatique (Xantrex Freedom XC, Victron MultiPlus ou équivalent) doit être fourni » – Par « chargeur-onduleur sinusoïdal », parle-t-on d'un chargeur-onduleur à onde sinusoïdale modifiée ou à onde sinusoïdale non modifiée?
- R5 **On parle d'un chargeur-onduleur à onde sinusoïdale non modifiée (voir le numéro 3.4).**
- Q6 Numéro 3.5 du tableau de conformité : « Un chargeur intelligent "c.c.-c.c." d'au moins 30 A doit être fourni » – Par « chargeur intelligent « c.c.-c.c. », parle-t-on d'un régulateur externe (p. ex. convertisseur « c.c.-c.c. » Victron Buck Boost) qui charge les batteries auxiliaires grâce à l'alimentation de l'alternateur situé dans le châssis?
- R6 **Par « chargeur intelligent "c.c.-c.c." », on parle d'un dispositif à fonction Bluetooth intégrée (communication avec une application de téléphone intelligent) qui régule le chargement des batteries de la carrosserie-atelier, à l'aide de l'alternateur du châssis, qui est totalement programmable et qui doit comporter un mécanisme conçu pour détecter quand le moteur fonctionne.**
- Q7 Numéro 3.7 du tableau de conformité : « Les commandes des disjoncteurs, de chauffage, de surveillance des batterie et du chargeur "c.c.-c.c." doivent être installées ensemble, à un endroit facile d'accès. Tous les dispositifs électriques "intelligents" doivent être compatibles et pouvoir communiquer par Bluetooth les uns avec les autres » – Veuillez définir de manière plus détaillée les dispositifs électriques « intelligents » et leur capacité de communiquer par Bluetooth les uns avec les autres.
- R7 **Le tableau de conformité numéro 3.7 a été mise à jour. L'obligation pour les appareils de communiquer avec une application pour smartphone a été supprimée.**
- Q8 Les produits étrangers installés au Canada sont-ils considérés comme des marchandises canadiennes?
- R8 **Veuillez consulter la section 5.1.2.1 (attestation du contenu canadien) du document d'appel d'offres, à la page 7. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le contenu canadien d'une combinaison de produits, de services ou de produits et de services, veuillez consulter l'[annexe 3.6](#) (exemple 2 du Guide des approvisionnements).**

2. À l'annexe « A » (besoin)

Supprimer : Installation - En entier

Insérer: Installation

- La carrosserie-atelier doit être installée sur le châssis d'un Ford F250 4x4 2013 à empattement de 158 po et à PNBV de 9900 lb, de même que raccordée à celui-ci par les câbles nécessaires, ce qui exige le retrait de la plateforme du camion par l'entrepreneur.
- Le véhicule doit présenter une charge utile de 2750 lb, laquelle tient compte de son protège-calandre et de son treuil de marché secondaire, mais pas de la charge utile accrue découlant du retrait de sa plateforme.
- La carrosserie-atelier doit être amovible et facile à installer sur un véhicule de remplacement similaire.
- L'entrepreneur doit assumer tous les coûts de transport du véhicule d'ECCC jusqu'à son installation, aux fins d'assemblage.
- Le véhicule ne doit s'avérer indisponible aux fins des activités d'ECCC à Winnipeg pendant au plus dix jours ouvrables.
- Les défauts et les défauts qui sont relevés en cours d'inspection et qui exigent une réparation doivent être éliminés en au plus deux semaines.

3. À l'annexe « A » (besoin)

Supprimer : TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES - En entier

Insérer:

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Besoin	Fabricant(s) proposé(s)	Numéro(s) de modèle proposé(s)
Carrosserie-atelier de camion personnalisée installée sur le châssis d'un Ford F250 4x4 2013 à empattement de 158 po et raccordée à celui-ci par les câbles nécessaires		

N°	Spécification de rendement	Type (O) Obligatoire	Spécification de rendement proposée Le soumissionnaire <u>devrait</u> indiquer comment il respecte la spécification en inscrivant l'information pertinente dans la présente colonne	Renvoi Le soumissionnaire <u>devrait</u> indiquer dans la présente colonne où la spécification figure dans ses documents justificatifs
1	Extérieur (Remarque : le côté gauche se rapporte à celui du conducteur et le droit, à celui du passager.)			

1.1	Carrosserie-atelier de camion en aluminium personnalisée, dotée d'une porte d'entrée arrière, de deux compartiments de rangement externes et des dispositifs d'éclairage appropriés, ainsi que fabriquée selon les dimensions globales ci-après.	O		
1.1.1	La carrosserie-atelier doit présenter une longueur totale de 96 po, à la hauteur de la plateforme de camion, et un prolongement/surplomb de 48 po, par-dessus la cabine.	O		
1.1.2	La carrosserie-atelier doit présenter une largeur totale de 90 à 92 po.	O		
1.1.3	La carrosserie-atelier et le véhicule doivent mesurer au plus 122 po d'hauteur.	O		
1.1.4	La carrosserie-atelier doit être munie d'une porte d'entrée arrière qui comporte une fenêtre et une moustiquaire. o Hauteur : entre 78 et 82 po o Largeur : entre 28 et 32 po	O		
1.1.5	Une fois chargée, la carrosserie-atelier doit peser au plus 2900 lb. La notion d'« Une fois chargée » renvoie au poids total de la carrosserie-atelier et de tous l'équipement connexe installé, y compris celui du réservoir de carburant auxiliaire et d'une bouteille de propane pleins.	O		
1.2	La carrosserie-atelier doit se composer de panneaux d'aluminium d'au moins 0,1 po d'épaisseur emboîtés et fixés au moyen d'un système interne de verrous d'accrochage.	O		
1.2.1	Les panneaux d'aluminium doivent être isolés avec au moins 2 po de mousse projetée ou de produit équivalent, afin d'assurer une résistance thermique (R) d'au moins 13.	O		
1.3	Le côté droit de la carrosserie-atelier doit comporter deux compartiments de rangement externes.	O		
1.3.1	L'un des compartiments de rangement externe doit présenter les dimensions suivantes.	O		

	- Hauteur : entre 20 et 26 po - Largeur : entre 66 et 70 po - Profondeur : entre 24 et 28 po			
1.3.2	L'un des compartiments de rangement externe doit pouvoir renfermer une bouteille de propane standard de 20 lb. Le soumissionnaire doit fournir la bouteille et installer la canalisation de gaz rattachée au réfrigérateur.	O		
1.3.2.a	La bouteille de propane doivent être composées d'acier, avoir été fabriquées avant janvier 2020 et comprendre un manomètre.	O		
1.4	La porte arrière doit se composer des mêmes matériaux et être isolée de la même manière que la partie de la carrosserie-atelier qui l'entoure.	O		
1.5	Tous les compartiments externes doivent être équipés d'un verrou de porte en D et d'un arrêt de porte en T.	O		
1.6	La carrosserie-atelier doit présenter une marche arrière à motifs antidérapants qui se compose entièrement de métal et dépasse d'au plus 10 po l'arrière du véhicule. Largeur : au moins 24 po et au plus 96 po	O		
1.7	La carrosserie-atelier doit être dotée de quatre fenêtres à deux vitrages et à joints d'étanchéité de qualité marine.	O		
1.7.1	La porte arrière doit être munie d'une fenêtre coulissante à moustiquaire. Hauteur : 30 po Largeur : 18 po	O		
1.7.2	Le côté gauche de la carrosserie-atelier doit comporter des fenêtres à moustiquaire qui s'ouvrent en coulissant ou vers l'extérieur et qui sont disposées de façon à maximiser l'éclairage naturel des comptoirs. Hauteur : 18 po Largeur : 36 po	O		
1.7.3	Son côté droit doit comprendre des fenêtres à moustiquaire qui s'ouvrent en coulissant ou vers l'extérieur et qui sont disposées de façon à maximiser l'éclairage naturel des comptoirs. Hauteur : 18 po Largeur : 36 po	O		

1.7.4	Une fenêtre fermée qui donne dans la cabine du camion doit être installée dans la partie avant de la carrosserie-atelier. Hauteur : 12 po Largeur : 19 po	<input type="radio"/>		
1.8	Deux projecteurs à DEL doivent être montés de chaque côté externe de la partie arrière de la carrosserie.	<input type="radio"/>		
1.9	Une barre d'éclairage directionnel à DEL doit être montée par-dessus la porte et raccordée à un interrupteur installé dans la cabine du camion ou dans la carrosserie-atelier.	<input type="radio"/>		
1.10	Le compartiment de rangement du prolongement/surplomb doit être fini comme le plancher, le plafond et les murs de la carrosserie-atelier.	<input type="radio"/>		
1.10.1	Il doit présenter une lèvre de 3 à 6 po qui empêche tout objet rangé de tomber.	<input type="radio"/>		
2	Intérieur			
2.1	L'intérieur de la carrosserie-atelier doit présenter une armoire qui se prête au rangement de manteaux, de pantalons-bottes et de vêtements de flottaison individuels. Les dimensions doivent être les suivantes. Largeur : au moins 12 po et au plus 24 po Profondeur : au moins 12 po et au plus 24 po Hauteur : au moins 48 po et au plus 72 po	<input type="radio"/>		
2.2	L'intérieur doit être doté de tiroirs à coulisse et de meubles de rangement personnalisés destinés à de l'équipement de laboratoire.	<input type="radio"/>		
2.3	Les comptoirs intérieurs doivent se composer d'acier inoxydable, de résine phénolique, de résine époxy ou d'un stratifié résistant aux produits chimiques.	<input type="radio"/>		
2.4	L'intérieur doit présenter un évier à fond plat installé dans le côté gauche du comptoir. Aucun robinet n'est nécessaire.	<input type="radio"/>		
2.4.1	L'évier doit mesurer au moins 12 po de long. sur 12 po de larg. sur 3 po de prof.	<input type="radio"/>		

2.4.2	Il doit être doté d'un bouchon et raccordé par plomberie de façon à ce que son contenu soit directement évacué à l'extérieur de la carrosserie-atelier.	O		
3	Composants électriques			
3.1	Un éclairage à DEL d'une température de couleur allant de 4000 à 5000 K doit être assuré dans l'ensemble de la carrosserie-atelier.	O		
3.2	Au moins six prises encastrées de 12 V et quatre prises doubles de 120 V en c.a. doivent être installées, ainsi que des prises à disjoncteur différentiel de fuite à la terre, s'il y a lieu.	O		
3.3	Deux batteries de 12 V à tapis de verre absorbant, à décharge poussée et à capacité d'au moins 200 Ah doivent être fournies. Les produits doivent être homologués par la CSA ou un organisme équivalent reconnu par le Conseil canadien des normes.	O		
3.3.1	Les batteries de 12 V doivent être installées dans un espace isolé qui en permet l'utilisation à des températures extérieures allant de -40 à 40 °C.	O		
3.3.2	Un appareil numérique de surveillance des batteries de 12 V (Victron BMV-712 ou équivalent) doit être fourni. Le produit doit être fabriqué par une entreprise qui possède l'homologation ISO9001, de même qu'être homologué par la CSA ou un organisme équivalent reconnu par le Conseil canadien des normes.	O		
3.4	Un chargeur-onduleur à onde sinusoïdale non modifiée d'au moins 1000 W/50 A à interrupteur de transfert automatique (Xantrex Freedom XC, Victron MultiPlus ou équivalent) doit être fourni. Le produit doit être fabriqué par une entreprise qui possède l'homologation ISO9001, de même qu'être homologué par la CSA ou un organisme équivalent reconnu par le Conseil canadien des normes.	O		
3.5	Un chargeur intelligent « c.c.-c.c. » d'au moins 30 A doit être fourni. Le produit doit être totalement programmable, comporter un	O		

	mécanisme conçu pour détecter quand le moteur fonctionne et être homologué par la CSA ou un organisme équivalent reconnu par le Conseil canadien des normes.			
3.6	Un interrupteur général (sectionneur) de batterie de 12 V doit être fourni.	O		
3.7	Les commandes des disjoncteurs, de chauffage, de surveillance des batterie et du chargeur « c.c.-c.c. » doivent être installées ensemble, à un endroit facile d'accès.	O		
3.8	Une prise d'alimentation externe femelle ou mâle à câble mâle-mâle ou femelle-mâle de 10 pi doit être fournie. La prise doit être totalement étanche aux intempéries. Smartplug, Marinco EEL ou équivalent.	O		
3.9	Un réfrigérateur-congélateur à trois sources d'alimentation (propane, c.a. et c.c.) de 4,0 à 5,0 pi ³ doit être fourni.	O		
4	CVCA			
4.1	La carrosserie-atelier doit comprendre un appareil de chauffage qui se prête à sa partie intérieure et qui comporte un réservoir de carburant auxiliaire de 8 à 12 L (Espar ou équivalent). Le produit doit être fabriqué par une entreprise qui possède l'homologation ISO9001, de même qu'être homologué par la CSA ou un organisme équivalent reconnu par le Conseil canadien des normes.	O		
4.1.1	L'appareil de chauffage doit être installé à la hauteur du plancher, et sa ou ses canalisations doivent être raccordées à l'arrière de la carrosserie.	O		
4.2	Le panneau de remplissage du réservoir de carburant auxiliaire doit se trouver du côté gauche.	O		
4.3	Le toit de la carrosserie-atelier doit être équipé de deux ventilateurs de 14 po sur 14 po à interrupteur d'entrée/de sortie, à commutateur de vitesse et à alimentation par courant de 12 V (Dometic FanTastic ou équivalent).	O		

5	Matériel de sécurité			
5.1	La carrosserie-atelier doit être dotée d'un détecteur de CO et d'un détecteur de fumée.	<input type="radio"/>		
5.2	Elle doit aussi être munie d'un extincteur d'incendie de classe ABC et du support qui permet de le monter dans l'armoire de rangement.	<input type="radio"/>		
6	Homologation			
6.1	Le soumissionnaire doit prouver qu'il possède une marque nationale de sécurité de Transports Canada ou un certificat équivalent octroyé par un organisme réglementaire reconnu.	<input type="radio"/>		
6.2	Il doit prouver qu'au cours des cinq dernières années, il a réalisé au moins cinq projets d'une portée similaire impliquant la fabrication de carrosseries-ateliers de camion personnalisées composées d'acier ou d'aluminium.	<input type="radio"/>		
7	Emplacement			
7.1	Le soumissionnaire doit se trouver à au plus 800 km de Winnipeg, au Manitoba. Adresse : Distance :	<input type="radio"/>		

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.